

Nuisances sonores

Un recours est déposé devant le Tribunal administratif fédéral, ralliant propriétaires et défenseurs de l'environnement.

Cathy Macherel

Pas moins de 24 communes (dont quinze genevoises), plus de 30 associations de riverains et de défense de l'environnement, ainsi que 80 propriétaires à titre individuel ont déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre le nouveau règlement d'exploitation de Genève Aéroport.

Ce règlement a été validé fin novembre par la Confédération, en même temps qu'ont été fixées les nouvelles courbes de bruit admissible autour de l'aéroport. Outre le recours, qu'ils avaient annoncé, les opposants lancent une pétition réclamant la révision du plan prévu.

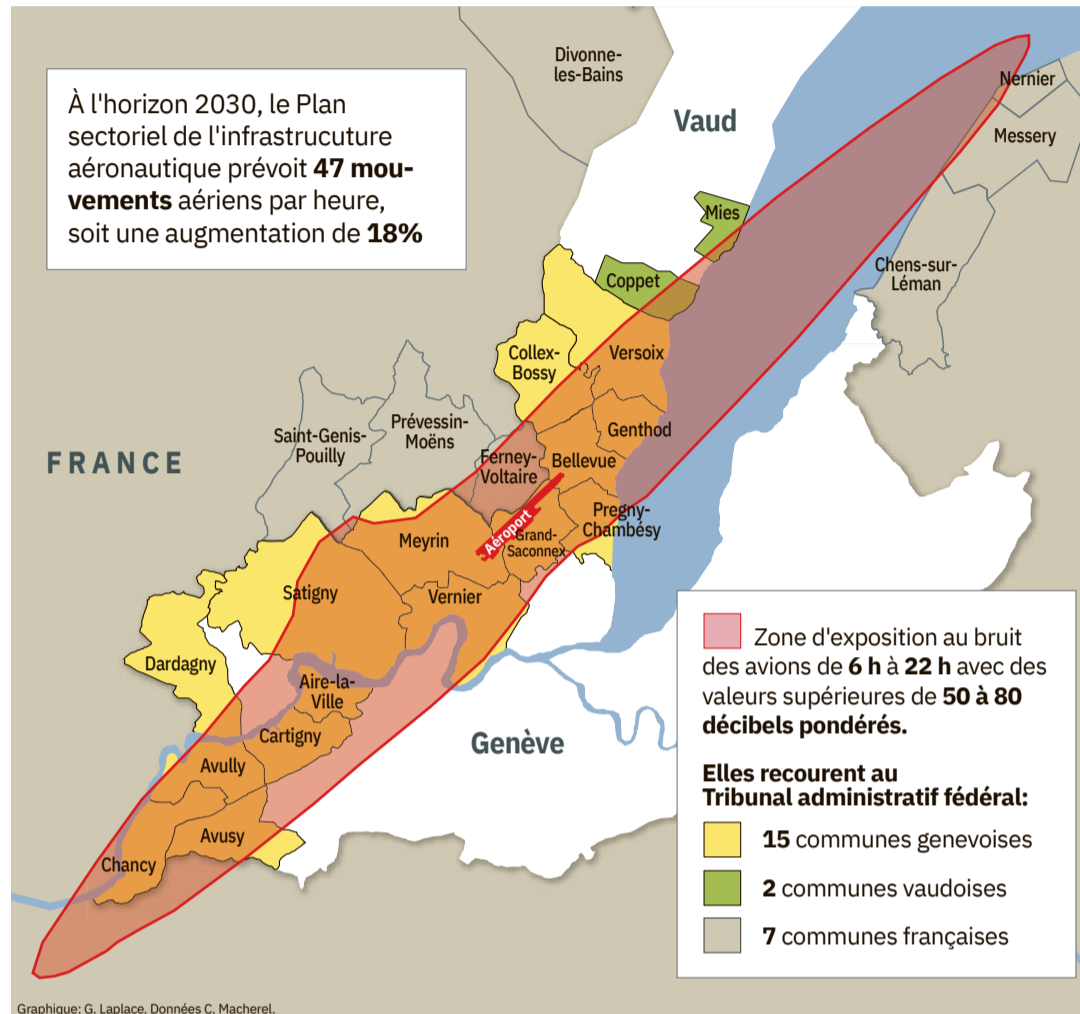
Hier, les représentants de la cohorte d'opposants ont exposé leurs arguments. «Nous sommes dans une logique de fuite en avant, qui permet une exploitation débridée de l'aéroport. Ce règlement donne une réponse aveugle aux demandes des compagnies aériennes, faisant fi des impacts sur la santé des habitants et des exigences en matière de lutte contre le réchauffement climatique», dit Lisa Mazzone, conseillère aux États Verte et présidente de la Carpe (Coordination régionale pour un aéroport urbain respectueux de la population et de l'environnement).

Bruit nuisible pour la santé

Ce plan d'exploitation s'inscrit dans la perspective où, en 2030, l'aéroport pourrait accueillir quelque 25 millions de passagers (17,9 millions en 2019, avant le Covid), selon ce que prévoit le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique de la Confédération. Cela signifie 236'000 mouvements par an, soit une augmentation de 17,5% à l'horizon de 2030. Dans son analyse, la Confédération

Communes et riverains s'unissent contre la croissance de l'aéroport

24 communes ont fait recours contre le nouveau règlement d'exploitation de l'aéroport



Cointrin a tourné la page du Covid

L'année 2022 marque pour Genève Aéroport la sortie de crise et l'entrée dans une phase de stabilisation, a communiqué hier l'établissement public autonome. Il a accueilli plus de 14 millions de passagers l'an passé. Soit plus du double de 2021 (5,92 millions), mais près de 20% de moins qu'en 2019 (18 millions), avant la pandémie. Durant les douze derniers mois, les atterrissages et décollages ont atteint 163'168 mouvements (64,4% de plus qu'en 2021). Financièrement, l'année écoulée marque un retour dans les chiffres noirs.

Plusieurs compagnies aériennes ont privilégié des avions moins bruyants et moins gourmands en kérosène et contribué ainsi à limiter les émissions sonores, ajoute Genève Aéroport. Ces appareils ont représenté 24,95% des mouvements d'avions de ligne et charters (22,25% en 2021).

Enfin, les vols de ligne et charters après 22 heures sont restés inférieurs de 7,2% par rapport à 2019 (8913 mouvements contre 9600 mouvements). **Rachad Armanios**

tion souligne que le Covid n'aura été qu'une parenthèse dans cette évolution.

Selon ces projections, on passerait de 40 à 47 vols (départs et atterrissages) par heure. Inacceptable pour les riverains, qui dénoncent aussi le nombre important de mouvements (11'000) qui continueront à se faire après 22 h.

Quelque 25'000 personnes vivent à l'intérieur des zones de bruit considéré comme excessif et nuisible pour la santé de 6 h à minuit. On y trouve aussi treize écoles primaires et un cycle d'orientation.

Quotas et sanctions

La direction de Genève Aéroport dit travailler à la réduction des nuisances sonores selon le cadre qui lui est fixé. Elle a proposé, et obtenu de la Confédération, d'introduire un système à la fois de quotas et de sanctions (par une forte redevance) afin de mieux réguler les départs retardés, après 22 h, des compagnies aériennes. Elle table aussi sur le développement d'une flotte moins bruyante.

Mais pour les opposants, le système des quotas, dont «les contours restent flous», ne résoudra pas les nuisances nocturnes, puisqu'il introduit l'idée de dérogations. De plus, on ne s'attaque pas au problème des atterrissages, qui constituent la majorité (80%) des mouvements aériens nocturnes.

L'association Avocat.e.s pour le climat dénonce quant à elle le côté «hors sol» d'une exploitation aéroportuaire qui ne tient pas du tout compte des objectifs environnementaux.

M^e Léna Nussbaumer-Laghaoui pointe ainsi du doigt les nombreux engagements qui seraient violés par une intensification du trafic: «À Genève, le trafic aérien est la deuxième source des émissions de CO₂ et pèse pour un quart des émissions du canton.

Une augmentation du trafic ferait encore augmenter de 3% ces émissions. C'est tout à l'inverse des engagements pris à tous niveaux, jusqu'à l'Accord de Paris, dans la lutte contre le réchauffement climatique.»

Propriétaires pénalisés

Aux côtés des défenseurs de l'environnement, on trouve dans ce combat la Chambre genevoise immobilière. La CGI s'inquiète des conséquences d'un nouveau cadre d'exploitation basé sur une courbe du bruit admissible, cadre qui induit des restrictions dans l'aménagement du territoire.

«Nous avons besoin d'un aéroport performant, il est nécessaire au développement du canton, mais il faut aussi respecter la notion de proportionnalité», explique son secrétaire général, Christophe Aumeunier. «Des propriétaires voient le prix de leur terrain chuter considérablement, et des projets de développement immobilier ne sont plus possibles, alors même qu'il y a une exigence à construire des logements à Genève.»

En marge des nuisances sonores, c'est aussi un motif de mobilisation des communes. À Genthod par exemple, 80% du territoire en zone à bâtir ne l'est plus avec ce nouveau cadre d'exploitation.

Les opposants ont-ils la moindre chance d'obtenir gain de cause? «Ces dernières années, trois décisions de justice liées à l'extension de l'aéroport de Zurich ont donné raison aux riverains en s'appuyant sur le principe de proportionnalité, une pesée d'intérêts entre l'utilité des infrastructures et le coût sur la santé et l'environnement, souligne M^e Jean-Daniel Borgeaud, qui défend les recourants. Avec cette jurisprudence, nous avons donc bon espoir d'être entendus.»

La Thune du Cœur, une aide bienvenue face à une précarité croissante

Solidarité

Jules le cochon a récolté un peu plus de 60'000 fr., qui ont été remis aux trois organisations bénéficiaires.

Après le formidable élan de solidarité des années Covid, qui l'avait «engraissé» comme jamais auparavant, Jules le cochon est retourné à un régime plus normal. La récolte 2022 de la Thune du Cœur, qui vient de s'achever, est certes loin d'égaliser les records de 2020 et 2021 (respectivement 200'000 fr. et 100'000 fr.), mais elle a quand même permis de verser 60'607 fr. 75 très exactement aux trois organisations bénéficiaires. C'est dans la moyenne, plutôt haute, des dons collectés avant le Covid.

La semaine dernière, le rédacteur en chef de la «Tribune de Genève», Frédéric Julliard, a symboliquement remis Jules à Aude Bumbacher, directrice du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE), et à Marc Nobs, directeur de la Fondation Partage. La cagnotte est répartie entre ces deux œuvres d'entraide et l'association Femmes à bord (F.A.B.), toutes trois récipiendaires cette

année de la générosité des Genevoises et Genevois. Une aide bienvenue pour poursuivre leurs missions respectives, plus que jamais indispensables.

La demande augmente

«Dans notre domaine, l'hébergement d'urgence, la situation est de plus en plus tendue, confie Aude Bumbacher. Chaque jour, nous devons refuser une quarantaine de personnes, par manque de place. Nous accueillons désormais des gens qui avaient auparavant un logement et un emploi mais n'arrivaient plus à joindre les deux bouts.» La Thune du Cœur permettra notamment au CausE d'acquérir du matériel pour préparer des repas dans de meilleures conditions.

Chez Partage aussi, on constate une aggravation de la précarité: «Le nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire a explosé pendant la crise du Covid, mais depuis, il n'a plus vraiment baissé, déplore Marc Nobs. Désormais, ce n'est plus une aide d'urgence, mais une aide conjoncturelle. Avec l'inflation, le prix des denrées alimentaires augmente, mettant de plus en plus de personnes en dif-

ficulté. La solidarité qui se manifeste par la Thune du Cœur est un bon signal. Chaque franc compte.»

Claudia Mascarenhas, présidente de l'association Femmes à bord (F.A.B.), qui soutient les femmes en grande précarité, se réjouit également du coup de pouce de Jules: «Notre équipe compte beaucoup de bénévoles, mais nous avons besoin d'engager du personnel car la demande a augmenté. La contribution de la Thune du Cœur nous permettra aussi d'organiser plus de sorties, d'activités et d'ateliers.»

Gestes porteurs d'espoir

Au nom de toute l'équipe de la «Tribune de Genève», Frédéric Julliard tient à remercier chaleureusement tous les donateurs et donatrices, ainsi que les personnalités qui ont fait don d'objets de valeur et qui ont participé, sous une forme ou une autre, à cet élan de solidarité. «Malgré les difficultés que rencontre une part croissante de la population, la générosité des Genevoises et Genevois se manifeste toujours. Tous ces gestes, quel que soit le montant, sont précieux et porteurs d'espoir.» **Antoine Grosjean**

Le Genevois séquestré en Ukraine n'aura pas droit à une enquête

Justice

L'homme avait été sauvé par un policier depuis la Suisse lors d'une demande de rançon. Il fera recours.

En mars dernier, nous révélions que Xavier*, un Genevois installé à Kiev, avait été kidnappé et passé à tabac en Ukraine. Sauvé par la police genevoise, l'homme a déposé une plainte. Mais la justice genevoise n'entrera pas en matière: elle estime que, les faits s'étant déroulés hors de Suisse, elle n'est pas compétente pour instruire cette affaire. Le concerné a fait recours.

L'affaire a pourtant bien un lien avec Genève: séquestré dans un poste de police à Obolon par des agents qui avaient débarqué armés dans son appartement, Xavier est accusé de trafic de stupéfiants et sommé de demander de l'argent à ses proches. Il contacte un policier genevois, qui donne l'alerte et active la Brigade criminelle de la police judiciaire.

La collaboration avec le Nabu (la police du Bureau national anticorruption du pays) est activée pour libérer l'otage. Une plainte pénale est déposée à Genève

pour séquestration et enlèvement aggravés.

Preuves à l'appui

Rentré à Genève depuis, le quadragenaire a apporté des preuves de son kidnapping, photos de ses blessures et des douilles retrouvées dans son appartement. Mais la justice genevoise a rendu une ordonnance de non-entrée en matière. Pour elle, les faits s'étant produits en Ukraine, les présumés auteurs étant Ukrainiens, ses services ne sont pas compétents pour traiter l'affaire.

Quant à la tentative de contrainte sur le policier, «les auteurs n'ont pas été identifiés et aucun acte d'instruction ne permettrait en l'état de faire avancer les investigations, vu la situation actuelle en Ukraine», indique l'ordonnance.

Xavier* s'y oppose: les tiers à qui l'on a demandé une rançon en bitcoins se trouvaient en Suisse, indique son recours. Il a en effet été sommé de se procurer de l'argent auprès de plusieurs proches, qui avaient entre-temps été prévenus par le policier. Il y a donc bien eu contrainte, selon son document rédigé par M^e Romain Jordan, son avocat.

La Convention internationale contre la prise d'otages aurait dû, selon M^e Jordan, être respectée. Celle-ci prévoit en effet que le pays dont le ressortissant est victime doit instruire la plainte. Mais pour le Parquet, il n'y a pas prise d'otages, puisque l'argent a été demandé à des tiers, et non à la personne séquestrée.

«Violations du droit»

«Au-delà des violations du droit attachant cette décision, je regrette que mon client n'ait même pas été entendu par la procureure, alors qu'il a frôlé la mort, déplore M^e Jordan. Mon mandant s'en est sorti grâce à la police judiciaire genevoise, qui a fait un boulot incroyablement bon, parvenant à faire libérer depuis Genève un citoyen suisse pris en otage en Ukraine, alors que la guerre venait d'éclater!»

Les investigations continuent-elles en Ukraine? Contacté, le Nabu n'a pas donné suite à nos sollicitations. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), qui avait confirmé à l'époque des faits avoir pris en charge un citoyen genevois, ne donne pas d'information, pour des questions de protection de la personnalité. **Chloé Dethurens**